

# L'INFOLETTRE DU STTRC

21 DÉCEMBRE 2022

(514) 842-4020 OU (888) 842-4020 SCRC@SCRC.QC.CA

## SUIVI DE LA NOUVELLE CONVENTION

Les deux parties se parlent et se rencontrent régulièrement. Il est normal que les premiers mois de vie soient plus troubles. Malgré tout le temps passé en rencontres de négociation, les deux camps n'ont pas toujours définis à la virgule prêt le contenu de la convention ou encore les lettres d'entente. Mais le climat est bon et la direction cherche clairement le plus souvent, des voies de passage pour faciliter l'atterrissage et éviter les affrontements.

## FERMETURE DU BUREAU

Le bureau du syndicat sera fermé du 23 décembre 2022 au 4 janvier 2023. L'année qui se termine a été passablement chargée pour nos trois vaillants employés. Une pause nous permettra à toutes et tous de recharger nos batteries. Pour les urgences, on pourra rejoindre un officier par courriel à l'adresse générale du syndicat, [scrc@scrc.qc.ca](mailto:scrc@scrc.qc.ca).

## Engagements: manquements à répétition

On peut dire que le début de vie de notre nouvelle convention est pour le moins tumultueux. Tous les engagements pris par Radio-Canada, sauf un en partie, n'ont pas été respectés dans les temps. La rétro pour toutes et tous dans les 30 jours suivant la signature des textes, les permanents oui, les autres non. Le forfaitaire de 2% versé dans les 30 jours, niet, on le touche après 60 jours. À ce jour, 95% des sommes dûes ont été versées, soutient l'employeur. Reste qu'on nous signale des erreurs (plus de 400), elles seront corrigées au début de 2023. Il y aussi quelques 80 collègues qui ont bénéficié d'un congé parental et qui ont reçu des montants en trop. La SRC les a avisés avant même la réception des montants, ce qui a limité les dégâts, mais il y a eu cafouillage dans le suivi et les «communications».

Radio-Canada a commencé à offrir 10 permanences de recherchistes et 50% de permanences pour les édimestres à temps plein. Nos deux valeureux météorologues ont aussi reçu une offre de permanence. La liste finale des nouvelles et nouveaux permanents sera connue en janvier puisque ils et elles ont le droit de refuser. Faudrait améliorer le pourcentage de respect de nos signatures, l'employeur est quand même adulte et vacciné et savait pertinemment ce à quoi il s'engageait. Ce qu'on comprend c'est que les services de la SRC ont eu de la difficulté à suivre le rythme accéléré des engagements pris par la direction, en marge de cette convention.

Mais soyons indulgents, «les services», ce sont souvent des collègues syndiqués, parfois au STTRC, parfois à la Guilde qui sont comme la plupart d'entre nous débordés et qui ont pris les bouchées doubles pour livrer tant la rétroactivité salariale que le montant forfaitaire. Nous avons fait plusieurs rappels et conservons notre droit de déposer des griefs. La prochaine étape: la convention prévoit en janvier 2023 l'ajout de 120 postes permanents attribués à autant de temporaires. Jusqu'à maintenant, ce délai devrait être respecté.

À voir en page 2

- 2023, grosse année de vie syndicale



**Pierre Tousignant**  
Président



**Lise Millette**  
secrétaire générale-  
trésorière



**Bruno Lelièvre**  
responsable de la  
mobilisation et des  
communications



**Gilles Boudreau**  
coordonnateur  
Moncton



**Marie-Andrée  
Charron**  
responsable de  
l'équité, de la santé  
et de la sécurité



**Damian Pilié**  
responsable des  
relations de travail



**Jean-François  
Nadeau**  
responsable des  
griefs et litiges



**Josianne Létourneau**  
coordonnatrice  
Montréal

## 2023: GROSSE ANNÉE DE VIE SYNDICALE

Nous venons de procéder à une première ronde d'élections au conseil syndical. Le résultat va nous obliger à continuer l'opération de recrutement. Il y a des sections orphelines et d'autres dégarnies. C'est particulièrement vrai à Montréal. Par ailleurs, la direction du syndicat finalise une session de formation de 3 jours pour les membres de la direction syndicale et les délégués et substituts, formation qui se donnera dans un hôtel à l'extérieur de Montréal. Outre de bien connaître la convention et de faire connaissance, nous allons profiter de cette rencontre pour expliquer en détail le fonctionnement des comités de relation de travail locaux, parler de vie syndicale, de militantisme et combler une bonne partie des comités paritaires, entre autres quelques nouveaux comme celui sur le fardeau de tâche (façon polie de parler de surcharge) et sur la formation et le développement professionnel.

Cette nouvelle convention nous ouvre des portes qui étaient jusqu'ici fermées. Nos délégués deviennent de véritables agents de changements dans nos sections.



**Maxime André**  
coordonnateur  
régions



**Pauline Guérineau**  
coordonnatrice  
Québec

**Au nom des membres du Bureau syndical,  
nous vous souhaitons de bonnes et belles fêtes de fin d'année.**